



Association Vent du Haut Ségala

<http://www.ventduhautsegala.com>

contact@ventduhautsegala.com

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Vent du Haut Ségala
Adresse de gestion
9 rue du général Blaise 75011 Paris
Secrétariat Monsieur Costantino
Les Broches 46210 Gorses
contact@ventduhautsegala.com

objet : implantation d'un éolien terrestre et industriel de grande taille sur la Communauté de Communes du Haut –Ségala (LOT)

à Madame Laurence Tubiana, directrice de l'IDDRI et « facilitatrice » au sein de la commission concernant la transition énergétique

le 5 décembre 2012

Madame,

Vous présidez une commission de réflexion sur la transition énergétique, orientation importante tant du point de vue environnementale que du point de vue économique. Nous nous permettons de vous communiquer le dossier que nous avons constitué concernant un projet d'éolien sur la Communauté de Communes du Haut –Ségala (LOT), sur un territoire peu venté où le rendement des machines envisagées serait inférieur à 10% des puissances installées.

Malgré l'aspect local du projet cet exemple touche à des questions plus générales qui concernent les mises en œuvre concrètes de l'éolien terrestre industriel de grande taille sur les territoires.

L'implantation d'éolien industriel de grande taille devrait faire l'objet d'une évaluation tenant compte d'un bilan de rentabilité des parcs existants. La réglementation qui doit accompagner ces projets doit aller dans le sens d'une mise en place d'énergies renouvelables dans le respect de l'environnement humain et dans celui de la préservation de la biodiversité. Il est incohérent que la mise en place des énergies renouvelables au nom d'un souci environnemental ait pour conséquence la dégradation de l'environnement sans contrepartie énergétique. Très coûteux en argent public, l'éolien industriel apparaît comme une solution presque caduque.

Les zones retenues par les SRE au niveau des conseils régionaux sont tout à fait contestables comme le dossier que nous vous avons transmis le constate : en particulier, les zones qualifiées de « peu adaptées » à l'éolien en page 40 (et 36) du SRE Midi-Pyrénées, deviennent « favorables à l'éolien » en page 11 du même document et plus étonnant encore

pour tout le Ségala Lotois, « peu adapté » se transforme en « très favorable ». Ce schéma ne peut être la seule référence pour juger de la pertinence locale d'un projet éolien. La politique du chiffre risque d'impacter négativement un maximum de territoires, de budgets et d'activités économiques existantes pour un minimum d'efficacité.

Le chantage à l'emploi ne doit pas faire perdre de vue l'objectif de la loi. L'éolien industriel n'est pas la seule énergie renouvelable possible et le soutien du développement d'activités et d'innovations françaises dans d'autres domaines énergétiques serait sans aucun doute bien plus approprié, tel qu'un ensemble de mesures concernant les économies d'énergies.

Nous vous demandons

- De mettre en place un moratoire sur cette production énergétique : rendement, coût et impact sur la santé des riverains **avant de proposer un assouplissement ou un changement du cadre réglementaire de l'implantation de l'éolien terrestre de grande taille**
- de prendre en considération les recommandations de l'Académie de médecine qui préconisent une distance de 1500m entre ces machines et les habitations
- De rendre obligatoire une mesure des vents avant toute implantation, cette mesure de vent devrait être publique et les méthodes et procédures de calcul vérifiées par un service public compétent.

L'attention que nous avons portée à l'étude de notre problème local met en évidence les points suivants :

1. Défaut d'information et de consultation préalable des riverains.
2. Faiblesse des vents laissant prévoir un rendement inférieur à 10% de la puissance installée.
3. Choix d'implantation des éoliennes très dommageable pour un habitat dispersé et contraire aux préconisations de santé publique.
4. Impact lourd sur un patrimoine paysager à fort potentiel.
5. Un risque réel vis-à-vis de la mise en œuvre d'une politique efficace de transition énergétique.

En vous remerciant pour toute l'attention que vous voudrez bien porter à ces modestes remarques, nous vous prions de croire, Madame, à nos sentiments les plus respectueux.

